



Tournoi fédéral Coupe de l'Eure

29 et 30

Octobre

2022

Patinage artistique

PATINOIRE GLACEO

RUE DU CANAL

27400 LOUVIERS

<https://www.iscl-clubpatinage-louviers.fr>



Mesdames, Messieurs,

L'Ice Skating Club de Louviers et la Ligue de Normandie ont le plaisir de vous inviter au Tournoi Fédéral de la Coupe de l'Eure à la patinoire de Louviers Glacéo. Celui-ci est support de médailles de la Préliminaire à la Vermeil.

Cette compétition est ouverte en priorité aux filières :

Priorités d'inscriptions : Priorité --> F1-F2 ; priorité 2 --> N1-N2 ; priorité 3 --> R1-R2-R3

Priorités géographiques : Priorité 1 --> Zone Nord-Ouest ; Priorité 2 autres zones de la zone

Attention : La compétition étant limitée à 180 participants, le club refusera les inscriptions au-delà de ce seuil, même avant la date limite d'inscription, en tenant compte de l'ordre de réception des dossiers d'inscriptions accompagnés du règlement correspondant.

Merci de procéder à l'ensemble de vos inscriptions en une seule fois.

Les règles d'inscription sont celles établies par le règlement de la CSNPA.

Une préinscription est souhaitable le plus tôt possible aux adresses mails suivantes : president.iscl@gmail.com, artistique.iscl@gmail.com, havreacpa@orange.fr.

La date limite d'inscription (avec paiement par chèque ou virement) est fixée au 30 septembre 2022.

Mr Pascal HENRY

Rue du canal 27400 – LOUVIERS

TEL : 06 76 97 50 17

president.iscl@gmail.com , artistique.iscl@gmail.com



Dans l'attente de prochainement vous accueillir.

Toute l'équipe de l'ISCL

RESTAURATION

- Une buvette sera organisée sur place proposant boissons chaudes, froides, viennoiseries, crêpes, panini, ...
- La restauration possible également à proximité de la patinoire.

HEBERGEMENT :

Partenaire du club

Hôtel Kyriad : ruelle du Coin des Saules, 27100 Val de Reuil (6 min)
Tél : 02.32.50.61.54

Ibis Style : ruelle du Coin des Saules,
27100 Val de Reuil (6 min)

Tél : 02.32.59.18.19

Best Hôtel : Voie des Clouets, 27100
Val de Reuil (6 min)

Tél : 02.32.59.51.27

Hôtel Mercure Rouen Val de Reuil :
7 Voie des Clouets, 27100 Val-de-Reuil
(6min)

Tél : 02.32.59.09.09

Fast hôtel : 3 voie des Clouets, 27100
Val de Reuil (6 min)

Tél : 02.32.61.06.06

ANNONCEMENT DE COMPETITION DE PATINAGE ARTISTIQUE SUR LA ZONE NORD OUEST

NOM DE LA COMPETITION :

DATE DE LA COMPETITION : du au

LIEU DE LA COMPETITION :

TYPE DE COMPETITION :

FILIERES CONCERNEES :

N1 N2 F1 F2 R1-R2-R3 Adultes Handi

MEDAILLABLE :

Non médaillable Préliminaire de Préliminaire à Pré-Bronze de Préliminaire à Vermeil

REGLEMENT DE REFERENCE : Book CSNPA →

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS :

COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :

- Adresse club :

- Adresse patinoire:

- Téléphone :

- Mail 1 : - Mail 2 :

- Personne référente : Comptable :

- IBAN : iban : Code BIC :

TARIFS INSCRIPTIONS :

Individuel N1 → F2 - Normandie	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	Individuel R1 → R3 - Normandie	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	Couple - Normandie	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>
- Autres ligues	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	- Autres ligues	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	- Autres ligues	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>
Adultes et Handi - Normandie	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	- Autres ligues	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	- Autres ligues	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>

DATES CLES :

Date limite inscription	Date limite de paiement	Parution des horaires prévisionnels
<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/> avant minuit	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>
Publication du tirage au sort	Date limite envoi des musiques	Date limite saisie des feuilles programmes
<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>

SITE INTERNET POUR INFORMATION :

INFORMATIONS DIVERSES :

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, le jour de la compétition, d'une **licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saïson 2022-2023**, y compris Adultes et Handi-patinage artistique.

- **Attention (nouveau!) : Les patineurs devront être obligatoirement licenciés compétition à la date limite d'inscription. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date.**

- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les **tests exigés** par celui-ci à la **date limite des inscriptions**.

- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents **à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut-être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.

- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmises par mail aux adresses indiquées page 1 du présent **avant la date limite d'inscription**.

- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le titre du fichier musical doit être au format : *division, catégorie, sexe, Nom et Prénom du patineur, et (ex : R2 Novice M DEGLACE Axel)*. Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité ou une clé USB avec la seule musique de son programme.

- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions. Les certificats médicaux sont à remettre au club organisateur.

- Le règlement des **inscriptions** se fera **avant la date limite de paiement** :

→ soit par chèque libellé à l'ordre du club organisateur,

→ soit par virement au compte référencée dans le présent announcement.

Le non paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné

- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).

- L'**inscription d'un patineur** à toute compétition régionale support de médailles ouvre le **droit à une ristourne** sur inscription pour le Comité de patinage Artistique de la Ligue où le patineur est licencié. Le montant est de 5€ par patineur N1, N2, F1, F2, R1, R2, R3, couples, Adultes et Handi

- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA : **"[lien vers saisie des éléments](#)"**.

- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées en annexe du présent

- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.

- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants

- **Les réclamations** sont définies et réglementées par le **règlement général des officiels d'arbitrage**.

- Les personnes participant à une Compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrits par la FFSG. Les Patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs **sont tenus d'obéir aux instructions des Officiels d'Arbitrage en charge de la Compétition**. En cas de manquement à ce devoir, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au Président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline. Si un concurrent d'une Compétition, s'exprime en public d'une façon inappropriée ou fait en public des commentaires inappropriés sur les résultats d'une Compétition ou sur un officiel d'arbitrage ou ses décisions, y compris sur les notes données ou décisions prises par un officiel d'arbitrage, le club et/ou l'officiel concerné pourra(ont) demander au président de la FFSG de saisir la Commission de Discipline.